



Consignes pour la rentrée scolaire et le constat de rentrée 2021

Fiche 8 - La gestion des élèves bénéficiant du dispositif « Ulis école » dans Onde

Annexes

Fiche 8 - La gestion des élèves bénéficiant du dispositif « Ulis école » dans Onde

LES ELEVES ULIS DANS ONDE

L'introduction des dispositifs de personnalisation des parcours dans l'application permet une **gestion administrative de la scolarité** des **élèves** relevant du dispositif **Ulis**, **telle que fixée par la circulaire du 21 août 2015 (n° 2015-129)** :

- ces élèves ont désormais un **niveau d'enseignement en référence à leur PPS** ;
- ils sont **répartis** dans une **classe « ordinaire »**. Le type de classe « Ulis école » n'existe plus, il n'a plus lieu d'être ;
- l'indication du bénéfice du dispositif Ulis est désormais à renseigner dans leur « fiche élève » (au moyen d'une case à cocher).

Par ailleurs, la création d'un ou plusieurs **regroupements** d'élèves **Ulis** (selon l'effectif Ulis de l'école) **permet de retranscrire les temps d'apprentissage avec le coordonnateur**.

Dans le cadre du **constat de rentrée**, **ces regroupements Ulis sont comptabilisés au même titre que les anciennes classes de type « Ulis »**.

Cette fiche explique en détail comment gérer la scolarité de ces élèves dans Onde afin de :

- garantir le constat de rentrée 2021,
- garantir la campagne de prévisions pour la rentrée 2021,
- calculer correctement la décharge d'enseignement des directeurs d'école.

La procédure explicitée comprend **4 étapes** :

LES ELEVES ULIS DANS ONDE

ETAPE 1 – INDIQUER LE BENEFICE DU DISPOSITIF « ULIS ECOLE » POUR LES ELEVES CONCERNES

ETAPE 2 – REPARTIR LES ELEVES « ULIS ECOLE » DANS LES CLASSES ORDINAIRES

ETAPE 3 – CREER UN OU PLUSIEURS REGROUPEMENTS « ULIS ECOLE »

ETAPE 4 – REPARTIR LES ELEVES « ULIS ECOLE » DANS LES REGROUPEMENTS « ULIS ECOLE »

ETAPE 1 – INDIQUER LE BENEFICE DU DISPOSITIF « ULIS ECOLE » POUR LES ELEVES CONCERNES

L'information du **bénéfice** du **dispositif** « Ulis école » pour un élève est désormais portée par la « **fiche élève** » dans l'application :

- pour ceux déjà scolarisés dans ce dispositif en 2020-2021, cette information est déjà renseignée (vous pouvez vous en assurer en vous rendant sur l'onglet « Année en cours » de la « fiche élève »). Elle sera automatiquement reportée pour l'année 2021-2022 et historisée dans le cursus scolaire.
- pour ceux orientés vers ce dispositif à partir de la rentrée 2021, l'information est à saisir comme détaillé ci-après à partir de la rentrée scolaire.

1) Accéder à la fiche de l'élève

The screenshot shows the ONDE application interface. The top navigation bar includes 'ACCUEIL', 'ÉCOLE', 'ÉLÈVES', and 'LISTES & DOCUMENTS'. The 'ÉLÈVES' menu is expanded, showing options like 'Recherche', 'Admission', 'Gestion des adresses', 'Répartition', 'Scolarité', 'Passage', 'Radiation', and 'Entrée au collège'. The 'Recherche' option is highlighted.

A partir du menu **ELEVES>Recherche**, accéder à la page de recherche des élèves

The screenshot shows the 'Recherche d'élèves' page. It includes a search bar with fields for 'Nom', 'Prénom', and 'Classe'. Below the search bar, a table lists students with columns for 'Nom', 'Prénom', 'Date de naissance', and 'Classe'. The first student listed is 'ABOUDA, Dorra'.

Ouvrir le dossier d'un élève pour le modifier, en cliquant sur **son nom**.

2) Modifier la fiche de l'élève

The screenshot shows the 'Modification de la fiche de Dorra ABOUDA' page. It includes tabs for 'SYNTHÈSE', 'IDENTIFICATION', 'RESPONSABLES', 'ANNÉE EN COURS', and 'COURSUS SCOLAIRES'. The 'ANNÉE EN COURS' tab is selected, showing the 'Scolarité' section. The 'Dispositif(s)' dropdown menu is open, showing options like 'CHAD', 'CHAM', 'CHAT', 'CL. BI', 'PAP', 'PPRE', 'PAP', 'PPS', 'RASED', 'ULIS ECOLE', 'UPPEA', and 'AUTRE'. The 'ULIS ECOLE' option is highlighted.

Ouvrir l'onglet **ANNEE EN COURS**
Cliquez sur **Modifier** puis cocher la case « ULIS ECOLE » avant de **Valider**

ETAPE 2 – REPARTIR LES ELEVES « ULIS ECOLE » DANS LES CLASSES ORDINAIRES

Les élèves « Ulis école » doivent être répartis dans les **classes ordinaires**, sur le **niveau d'enseignement** indiqué dans leur **PPS**.

Avant d'effectuer ce travail, deux vérifications sont utiles.

Il est nécessaire de s'assurer que chaque élève concerné est bien positionné sur un niveau d'enseignement, via sa « fiche élève ». Si tel n'est pas le cas, la fonctionnalité **Gestion du niveau des élèves** du menu **ELEVES>Répartition** permet de renseigner son niveau d'enseignement.



Pour le moment, le menu **Répartition** ne propose pas de liste d'élèves permettant de repérer facilement les élèves « Ulis école ».

Aussi, avant de démarrer la répartition de ces élèves, vous pouvez en obtenir la liste via le menu **LISTES & DOCUMENTS > Listes** en sélectionnant la **Liste simple des élèves, par classe** puis le **dispositif « ULIS ECOLE »**.



Vous pouvez maintenant répartir les élèves « Ulis école » dans les classes ordinaires.

ETAPE 3 – CREER UN REGROUPEMENT « ULIS ECOLE »

Pour matérialiser les temps de **regroupements** des élèves Ulis par leur **coordonnateur**, il est nécessaire de créer un ou plusieurs regroupements « ULIS ECOLE » et d'y affecter les élèves, comme décrit ci-après.

Ces regroupements sont pris en compte pour le calcul de la **décharge d'enseignement** des directeurs d'école.

Dans le menu **ECOLE**, choisir **Classes & Regroupements**

Cliquer sur **Nouveau** dans le bloc « REGROUPEMENTS »

Donner un nom au regroupement, **cocher** le dispositif « ULIS ECOLE » et **Valider**.

Vous pouvez désigner l'enseignant en charge du dispositif en cliquant sur **Ajouter** dans le bloc « Enseignants ».

ETAPE 4 – REPARTIR LES ELEVES « ULIS ECOLE » DANS LES REGROUPEMENTS « ULIS ECOLE »

Les élèves Ulis école doivent être affectés dans le(s) regroupement(s) Ulis.

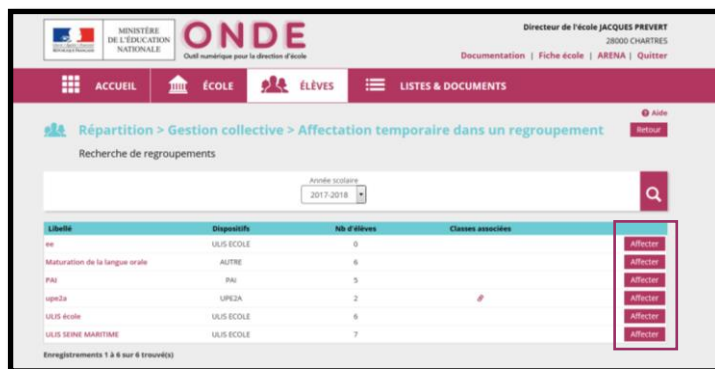
Le mode opératoire est décrit pour l'affectation d'un ensemble d'élèves dans un regroupement (gestion collective). La logique est la même en gestion individuelle.



A partir du menu
ELEVES>Répartition
Dans le bloc « Gestion collective », cliquer sur
Affectation temporaire dans un regroupement



Sélectionner l'**Année scolaire**
2021-2022 puis lancer la
recherche



Sélectionner le regroupement
dans lequel vous souhaitez
Affecter des élèves.

ONDE - Outil numérique pour la direction d'école - Ministère de l'Éducation Nationale

Directeur de l'école JACQUES PREVET
28000 CHARTRES

Documentation | Fiche école | ARENA | Quitter

ACCUEIL ÉCOLE ÉLÈVES LISTES & DOCUMENTS

Répartition > Gestion collective > Affectation temporaire dans un regroupement

Recherche de regroupements

Année scolaire 2017-2018

Libellé

Maturation de la langue orale

PAI

upéla

ULIS école

ULIS SEINE MARITIME

Enregistrements 1 à 6 sur 6 trouvés(s)

Période du regroupement

Nouvelle période

du

au

Valider Annuler

Affecter

Affecter

Affecter

Affecter

Affecter

Affecter

Désigner ou saisir la période « du » ...
« au » durant laquelle les élèves seront affectés dans ce regroupement puis **Valider**

Si des élèves sont déjà répartis dans ce regroupement, la ou les périodes d'affectation de ces élèves sont proposées.

ONDE - Outil numérique pour la direction d'école - Ministère de l'Éducation Nationale

Directeur de l'école JACQUES PREVET
28000 CHARTRES

Documentation | Fiche école | ARENA | Quitter

ACCUEIL ÉCOLE ÉLÈVES LISTES & DOCUMENTS

Répartition > Gestion collective > Affectation temporaire dans un regroupement

Informations sur le regroupement

Année scolaire 2017-2018

Nom du regroupement ee

Dispositif ULIS ECOLE

Période 04/06/2018 - 27/06/2018

Noms des enseignants -

Nombre d'élèves affectés 0

Élèves déjà répartis

Aucun élément trouvé

Ajouter

Supprimer les répartitions sélectionnées

Cliquer sur **Ajouter** pour pouvoir désigner les élèves à affecter, durant la période précédemment indiquée.

ONDE - Outil numérique pour la direction d'école - Ministère de l'Éducation Nationale

Directeur de l'école JACQUES PREVET
28000 CHARTRES

Documentation | Fiche école | ARENA | Quitter

ACCUEIL ÉCOLE ÉLÈVES LISTES & DOCUMENTS

Répartition > Gestion collective > Affectation temporaire dans un regroupement

Informations sur le regroupement

Année scolaire 2017-2018

Nom du regroupement ee

Dispositif ULIS ECOLE

Période 04/06/2018 - 27/06/2018

Noms des enseignants -

Nombre d'élèves affectés 0

Élèves déjà répartis

Aucun élément trouvé

Ajouter

Supprimer les répartitions sélectionnées

Nom	Prénom	Cycle	Niveau	Dispositif	Extérieur
ABOUBACAR	Shame	CYCLE II	CP	ULIS ECOLE	+
ABOUBA	Dorra	CYCLE III	CM1	ULIS ECOLE	+
ABOUBA	Dorra	CYCLE III	CM2	ULIS ECOLE	+
ASSET	Léane	CYCLE III	CM1	ULIS ECOLE	+
AZONA	Jean-Daniel	CYCLE II	CE2	ULIS ECOLE	+
BADGAR	Sera	CYCLE III	CM1	ULIS ECOLE	+
BALDI	Tristan	CYCLE III	CM1	ULIS ECOLE	+
ENBARHOU/LAZEROT	Capoccone	CYCLE I	CP	ULIS ECOLE	+
CANET	EZECHIEL	CYCLE II	CE1	ULIS ECOLE	+
DURAND	Noa	CYCLE III	CM1	PM - ULIS ECOLE - ALPINE	+
ELDY	Clara	CYCLE III	CM2	ULIS ECOLE	+
ECURER	Jacott	CYCLE III	CM1	ULIS ECOLE	+
BARIN	Tessa	CYCLE II	CE2	ULIS ECOLE	+
JOUCHE	hathari	CYCLE II	CE2	ULIS ECOLE	+
MANCHARD	Nadi	CYCLE II	CE2	ULIS ECOLE	+

Enregistrements 1 à 14 sur 14 trouvés(s)

Ajouter

Supprimer les répartitions sélectionnées

Par défaut, les élèves admis définitifs de l'école sont proposés. Réduire la liste aux élèves Ulis en valorisant à « ULIS ECOLE » le dispositif de la zone de recherche. Après indication des élèves concernés, **Valider**

ONDE - Outil numérique pour la direction d'école - Ministère de l'Éducation Nationale

Directeur de l'école JACQUES PREVET
28000 CHARTRES

Documentation | Fiche école | ARENA | Quitter

ACCUEIL ÉCOLE ÉLÈVES LISTES & DOCUMENTS

Répartition > Gestion collective > Affectation temporaire dans un regroupement

Informations sur le regroupement

Année scolaire 2017-2018

Nom du regroupement ee

Dispositif ULIS ECOLE

Période 04/06/2018 - 27/06/2018

Noms des enseignants -

Nombre d'élèves affectés 4

Élèves déjà répartis

Aucun élément trouvé

Ajouter

Supprimer les répartitions sélectionnées

Nom	Prénom	Sexe	Naissance	Cycle	Niveau	Classe
ABOUBACAR	Shame	F	09/08/2008	CYCLE II	CP	CP
ABOUBA	Dorra	F	27/08/2008	CYCLE III	CM1	CE2-CM1
AZONA	Jean-Daniel	M	24/10/2009	CYCLE II	CE2	CE2
CANET	EZECHIEL	M	01/11/2010	CYCLE II	CE1	CE1

Enregistrements 1 à 4 sur 4 trouvés(s)

Supprimer les répartitions sélectionnées

Dans le bloc « Elèves déjà répartis », vous visualisez l'ensemble des élèves affectés dans le regroupement. Vous pouvez en **Ajouter** ou en supprimer (**Supprimer les répartitions sélectionnées**).

ANNEXES

RECOMMANDATION

- ➔ Il est impératif de se référer aussi aux instructions sur le constat de rentrée 2021 propres à chacun des secteurs d'enseignement.
- ➔ Les correspondants techniques en charge de DECIBEL au rectorat ne doivent pas programmer de photo-constat entre le 16 au 20 septembre 2021 afin de ne pas bloquer la procédure automatique d'extraction qui sera réalisée par le PIAD (Bordeaux) le 22/09/2021.

Pour tout complément d'information, les personnes suivantes sont à votre disposition :

Equipe de diffusion de la DSI nationale d'Orléans-Tours

De façon générale, le dépôt de signalement selon la procédure détaillée sur le site de diffusion de l'application Onde (<http://diff.ac-orleans-tours.fr/>) dans la rubrique « Signalements » par les personnes habilitées de l'académie sera privilégié.

Pour des cas très spécifiques l'adresse mail suivante pourra exceptionnellement être utilisée : l.diffusion.onde@ac-orleans-tours.fr.

Annexes – Schéma récapitulatif de la procédure du constat de rentrée 1^{er} degré

Étape 1

Campagne de calcul et de validation des effectifs constatés dans Onde

Étape 2

Photo constat

Étapes 3 et 4

Consolidation du constat
Contrôles, correction et validation

Rentrée scolaire

Lancement campagne de calcul et validation des effectifs constatés

Gestion des dossiers élèves (Onde)
considérée pour le constat
(inscription en lien avec les mairies, admission, répartition, radiation)

16/09/2021

Date d'observation des effectifs

Calcul des effectifs constatés (Onde)
(campagne constat de rentrée IA-DASEN)

20/09/2021

Date limite de validation des effectifs

Validation des effectifs constatés (Onde)
(campagne constat de rentrée IA-DASEN)

21/09/2021

Photo constat DECIBEL
Consolidation nationale

22/09/2021

Fichier DIAPRE

Constitution 3 fichiers
Excel / académie
(public,
privé, privé sous contrat)

24/09/2021

Envoi fichiers Excel
aux académies (DEPP)

Vérification et ajustements le cas échéant
(3 fichiers Excel)

01/10/2021

Validation et envoi
du constat 1^{er} degré,
validé par le recteur,
à la DEPP (académie)



DSDEN

Directeur d'école

IEN

DEPP

Tâche ponctuelle

Tâche itérative